



Discours de Bernard Stalter, président de l'APCMA

* Seul le prononcé fait foi *

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs les personnes qualifiés
Mesdames, Messieurs les présidents et représentants du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat,
Mesdames, Messieurs les apprentis de nos centres de formation,
Mesdames, Messieurs, les personnalités qualifiées, acteurs de la réforme,

Il me revient le plaisir de conclure les débats de ces dix-huitièmes Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage, avant de vous laisser la parole Madame, Monsieur les ministres. Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes sincères remerciements au Président Gérard Larcher, à l'ensemble des sénateurs et administrateurs du Sénat qui permettent cette année encore d'ouvrir les portes du Palais du Luxembourg aux apprentis du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Merci d'avoir mis à l'honneur l'apprentissage, si cher à mon cœur d'artisan qui fut un jour...pas si lointain un jeune apprenti. Depuis dix-huit ans, les Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage grâce au soutien de l'ensemble de la Haute Chambre et du Président Larcher, sont un privilège auquel nous tenons car il permet à nos jeunes de découvrir le Sénat dans des conditions uniques ; mais aussi un véritable moment citoyen entre les apprentis, artisans de demain, les acteurs incontournables de la réforme et les sénateurs acteurs des territoires et législateurs, dans le lieu même où s'élabore la loi et où sera examinée très prochainement cette réforme que nous appelons de nos vœux pour donner une meilleure visibilité et réellement un nouvel élan à la filière de l'Artisanat.

Car nous sommes une filière, car nous avons pour spécificité des métiers qui articulent la créativité nécessaire au projet, le savoir-faire technique du coup de main guidé par les autres sens pour la transformation du produit et la commercialisation. Merci à vous tous pour ces échanges passionnants et passionnés qui ont parfaitement répondu au thème qui nous était proposé : « apprentissage et artisanat : porteurs d'avenir et d'emploi dans nos territoires ».

Les thèmes de ces trois débats résument à eux seuls la mobilisation générale dont nous avons besoin, pour que cette réforme, véritable enjeu économique, enjeu social, enjeu éducatif déterminant pour notre pays, permette un développement équilibré de l'apprentissage, avec une meilleure qualification, pour une offre plus adaptée aux besoins des entreprises et au service des territoires.

En effet, alors même que la reprise économique s'installe dans notre pays, de nombreuses entreprises artisanales peinent à recruter du personnel qualifié. La réponse passe par l'apprentissage. L'Apprentissage voie d'excellence de formation aux métiers de l'artisanat, voie d'intégration dans l'entreprise. L'apprentissage est inscrit dans l'identité même des artisans, dans les territoires et constitue le cœur de la transmission des savoir-faire des métiers de l'artisanat.

A quoi ressembleraient nos territoires sans boulanger, sans boucher, sans coiffeur, sans plombier ou garagiste ?

Acteur économique incontournable, véritable passerelle entre tradition et innovation, l'artisanat, ses entreprises, ses métiers, ses valeurs et ses chambres de métiers et de l'artisanat, participent au dynamisme des territoires et au maintien de services essentiels à la population.

Les CMA et son réseau national, sont les garants de cette proximité dans les territoires ruraux avec la connaissance des besoins locaux et des branches à développer, car nos élus sont tous des professionnels implantés dans les bassins de vie,

à la condition que la réforme nous laisse une compétence générale, Madame la Ministre, pour que les consulaires soient encore demain les interlocuteurs des collectivités et les représentants de toutes les branches sur tous les territoires y compris dans les départements qui n'ont pas de CFA. Car l'action des chambres consulaires ne se résume pas à celle des CFA.

L'artisanat offre une formation, un travail qualifié à chacun, il donne des perspectives professionnelles et surtout des perspectives d'épanouissement aux jeunes comme à ceux qui font le choix de la reconversion. L'artisanat favorise l'entrepreneuriat, l'égalité des chances, permet à de plus en plus d'hommes et de femmes de changer de parcours, de gagner leur autonomie et de se mettre à leur compte. L'artisanat, renforce la cohésion sociale et crée de la richesse nationale en s'appuyant sur des activités non-délocalisables.

Avec 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs et 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'artisanat, est une filière économique de premier plan, un vivier formidable de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés, véritable réponse au problème du chômage dans notre pays.

La force du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est de disposer d'un maillage territorial performant, une « connaissance » fine des besoins des entreprises, notamment, en termes de recrutement.

Cette « connaissance », fait du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat un interlocuteur privilégié dans le cadre des politiques de la ville.

Comme vous l'avez vu dans l'exposition « le CFA au sein du Sénat, présentation des modes de formation innovants dans l'apprentissage », le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, et ses CFA sont prêts à relever le défi d'un apprentissage moderne, adapté à l'économie numérique du XXI^{ème} siècle et créateur d'emplois.

Rendue nécessaire pour remettre l'entreprise et l'apprenti au cœur de notre système économique, cette réforme de l'apprentissage doit permettre :

- La modularisation des formations selon un découpage par briques de compétences
- L'adaptation du rythme de l'apprentissage, en favorisant les entrées et sorties permanentes
- La mutualisation au niveau national des titres et diplômes
- La valorisation du rôle et de la fonction de maître d'apprentissage
- La création d'un SAS de préparation à l'apprentissage
- L'organisation des passerelles entre les CFA et les lycées professionnels
- Le développement des passerelles réciproques entre les diplômes de l'Education nationale et les titres professionnels, et pourquoi pas des plateaux techniques partagés Monsieur le Ministre.

A toutes les phases d'élaboration de la réforme, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat s'est mobilisé et vous a d'ailleurs, Madame la Ministre, remis en décembre dernier, le Livre blanc de l'apprentissage, fruit du travail de l'ensemble de notre réseau.

A l'heure actuelle, il nous semble que plusieurs de nos propositions ont été reprises mais, devant de nombreux présidents de chambres de métiers, présents dans la salle, sachez Madame la Ministre que le réseau des CMA entend rester un partenaire vigilant, constructif et force de propositions dans la suite du processus législatif. En effet, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les chambres de Métiers et de l'Artisanat sont parmi les acteurs de l'apprentissage, des facilitateurs du lien entre les jeunes, l'entreprise et les institutions. Cela partout en France : et même là où il n'y a pas de CFA.

Si la représentation nationale nous confie demain comme aujourd'hui une compétence générale sur l'apprentissage nous serons ceux qui organiseront sur le terrain entre nos CFA et les branches la mise en œuvre progressive de votre loi.

Pour conclure, j'espère que les dix-neuvièmes Rencontres sénatoriales de l'apprentissage de 2019 nous permettront de constater que ces différentes demandes auront été entendues et prises en compte par le gouvernement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention.